

« Inceste »

Un spectacle de théâtre-forum sur l'inceste



Principes d'un spectacle de théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun-e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOP1 pour les actions de formation
Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



Objectifs du spectacle

Il est encore aujourd'hui difficile de parler d'inceste.

Victimes, ami·e·s, cousin·e·s, voisin·e·s, enseignant·e·s, soignant·e·s... ce n'est pas toujours facile d'entendre ou de savoir que faire.

Beaucoup de stéréotypes, de tabous, de clichés sont encore très présents et participent du bâillonnement de la parole des personnes concernées.

Chacun·e fait comme il ou elle peut avec cela.

Nous pensons que le sujet a un intérêt à être porté en collectif. Certain·e·s sortiront avec des réponses à des questions qu'ils ou elles se posaient, ou avec de nouvelles questions et pistes à suivre, et avec le désir de faire évoluer notre contexte social pour que les personnes concernées puissent parler et être entendues et aidées.

Comment a été créé ce spectacle

Ce spectacle a été créé grâce à :

- des échanges avec des organisations et associations qui nous ont apporté leur expertise : la Ciivise, le Centre Hubertine Auclert, les associations En avant toute(s), « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » (FDFA) et Association francophone de femmes autistes (AFFA) ;
- des rencontres et des témoignages de personnes incestées, dont des comédien·ne·s du spectacle (leurs récits constituent le corps du spectacle).

Contenu

Le spectacle se compose de plusieurs parties.

- Une courte séquence d'introduction pour entrer dans le sujet : une fille et sa mère font remonter leurs souvenirs.

- Des récits : des personnes adultes qui ont été victimes d'inceste racontent les chemins qu'elles ont pris pour aller bien ou mieux.

- Des scènes de forum :

Véro (dans la famille, entre jeunes et dans l'établissement scolaire)

Une jeune fille est abusée par son beau-père. Elle s'en ouvre à son ami qui va tenter de l'aider. La jeune fille en parle à sa mère, mais celle-ci ne la croit pas et la gifle.

Son ami en parle à son propre père, mais celui-ci ne veut pas se mêler de ce genre d'histoires. Il en parle enfin à un professeur, mais ne veut pas dire de qui il s'agit.

Les flash-back

Une camarade de la classe est à l'hôpital après une tentative de suicide. Ses camarades se remémorent tous les moments où ils et elles ont dit en sa présence des choses qui se disent dans notre société et qui empêchent les victimes de dire.

Cadre dans lequel ce théâtre-forum peut être utilisé

Ce théâtre-forum est créé pour pouvoir être joué en établissement scolaire (lycée et fin de collège), mais également devant un public de jeunes et d'adultes en dehors du cadre scolaire.

Il est toujours intéressant de le coupler avec l'intervention d'un ou une spécialiste de ces questions, un ou une membre d'une association ou organisation spécialisée... Dans ce cas, un contact préalable sera pris entre la compagnie et l'intervenant·e proposée par l'organisateur·trice afin d'établir le mode de couplage des deux interventions.

Il peut aussi s'intégrer à une série d'évènements mis en place autour des questions d'égalité filles-garçons.

Vous pouvez nous contacter pour en discuter ; nous pouvons également vous orienter vers des organisations et associations qui pourront intervenir en complément de notre représentation.

La compagnie peut également diriger...

... un atelier avec des personnes qui ont vu le spectacle et qui souhaitent continuer à travailler sur cette question.

Équipe du spectacle

L'équipe est composée de 7 artistes : 6 comédien·ne·s et l'animatrice du forum.

Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feu régulier en lumière blanche.

Dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

Durée du spectacle

Environ 1h30, forum avec les spectateurs et spectatrices compris.

Conditions financières

Pour une représentation unique : 2 870 € TTC.

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

Fiche administrative

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Siège social : Chez Jean-Paul Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 Antony

Tél et fax : 01 46 74 51 69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 1997, article 1356

Présidente : Suzanne Rosenberg

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.